

## Mix énergétique : dans son scénario 2035-2050, le Céréme appelle à investir dans les énergies décarbonées pilotables et à arrêter le soutien aux énergies intermittentes

A l'occasion d'un colloque portant sur la future programmation pluriannuelle de l'énergie organisé ce jour au Sénat en partenariat avec PNC-France, le Céréme a présenté les grandes lignes et les avantages comparatifs de son scénario d'évolution du mix énergétique français aux horizons 2035 et 2050. Ce scénario repose sur trois piliers : une relance vigoureuse du nucléaire civil, un fort développement des énergies renouvelables thermiques ainsi que sur l'arrêt des subventions et garanties de prix accordés aux énergies intermittentes. Ce scénario permettrait d'atteindre les objectifs de décarbonation de la France et d'économiser, d'ici 2050, près de 300Mds€ par rapport à un scénario, qui prévoirait, à l'instar du scénario dessiné par le Président de la République à Belfort, de développer simultanément les énergies intermittentes et le nucléaire.

### Un scénario qui étudie le mix énergétique dans son ensemble et non sa seule composante électrique

Le scénario du Céréme se distingue de ceux qui ont été publiés jusqu'à présent par **deux caractéristiques essentielles**.

**Il ne se limite pas, d'une part, à étudier l'offre et la demande d'électricité. Il modélise toute la demande en énergie**, qu'elle soit électrique, fossile ou renouvelable, par grands secteurs d'activité. Il s'assure, en outre, du « bouclage des ressources », c'est-à-dire des disponibilités globales de chaque énergie primaire, notamment la biomasse, le biogaz ou l'électricité, pour qu'elles puissent répondre aux besoins cumulés des différents secteurs.

**Il ne se contente pas, d'autre part, de présenter de manière statique des orientations de politique énergétique. Il les compare aux autres scénarios** issus notamment des travaux de RTE consécutifs aux discours de Belfort. Cette comparaison porte sur les **critères de coût**, essentiels dans cette période de finances publiques contraintes, et de **capacité à faire face aux pointes de la demande**.

**Les principales orientations du scénario : relancer fortement le nucléaire, développer les énergies renouvelables thermiques, et arrêter le soutien public aux énergies intermittentes, pour consacrer les investissements à la décarbonation de 3 secteurs qui représentent 70% des émissions de CO2 : les transports, l'industrie et le bâtiment (tertiaire et logement).**

Le scénario du Céréme prévoit un **niveau de consommation d'énergie finale de 1 303 TWh en 2050** (contre 1 618 TWh en 2021), malgré l'électrification des usages, grâce notamment aux efforts de sobriété et d'efficacité énergétique. Il y répond par **un mix décarboné à hauteur de 90% et électrifié à hauteur de 40%**. Les **60% d'énergies non électriques sont décarbonées par l'utilisation d'un important potentiel d'énergies renouvelables pilotables** encore peu exploité.



Au total, le scénario du Cérémé repose sur trois axes :

- 1) **Une forte relance du nucléaire civil** fondée sur l'**extension, déjà engagée, de la durée de vie des centrales nucléaires à 70 ans au moins** et la mise en service d'ici **2050 de 24 réacteurs nucléaires**, tout en gardant des centrales électriques à gaz qui seront converties à terme au biogaz et qui sont le meilleur moyen technique et économique de sécuriser le réseau et de faire face aux pointes de la demande.
- 2) **Une mobilisation ambitieuse mais réaliste** des énergies renouvelables thermiques, pour lesquelles la France dispose de gisements conséquents et dont les équipements peuvent être produits sur le territoire national. Le Cérémé table ainsi sur un renforcement des bioénergies, notamment sur une utilisation significative de la **biomasse** à hauteur de 363 TWh via la méthanisation, la pyro-gazéification et la production de biocarburant, qui suppose de soutenir le développement de la filière bois et de mieux valoriser les résidus de culture et des cultures intermédiaires.
- 3) **Un arrêt des subventions et garanties de prix accordé aux énergies intermittentes**, dont les coûts de développement et de raccordement au réseau pèsent très fortement sur le contribuable et le consommateur, sans contribuer ni à décarboner, ni à sécuriser davantage le mix électrique. Cet arrêt suppose la diminution progressive de la production éolienne par arrêt des nouveaux projets et le non-remplacement des éoliennes en fin de vie. En ce qui concerne le photovoltaïque, le Cérémé recommande de limiter son usage en boucles locales non raccordées au réseau.

### Un scénario qui permet d'atteindre la neutralité carbone au moindre coût et de manière plus juste

**En arrêtant de fournir des subventions et garanties de prix aux énergies intermittentes, le scénario du Cérémé permettrait de réduire de 300Mds€ le coût du système électrique d'ici 2050.** Ces dépenses seraient mieux employées si elles étaient utilisées pour décarboner l'industrie, le transport et le bâtiment, responsables de 70% des 400 Mt de CO<sub>2</sub> émises par la France, plutôt que dans la décarbonation d'une électricité déjà décarbonée à 95% grâce au nucléaire et à l'hydraulique.

Ce scénario est également **plus socialement juste** puisqu'il permettrait de transférer les ressources bénéficiant actuellement aux producteurs, souvent étrangers, d'énergies intermittentes et aux rentiers du foncier qui les accueillent vers les ménages dont les logements sont mal isolés ou qui ont du mal à acquérir des véhicules électriques, tout en réduisant le coût de l'électricité pour les consommateurs.

**Le scénario du Cérémé est détaillé dans le document joint au présent communiqué**

#### A propos du Cérémé

Le Cérémé, Cercle d'Étude Réalités Écologiques et Mix Énergétique, a été créé par un groupe de citoyens soucieux du bien commun. Il a pour objectif de contribuer au débat sur la politique énergétique de la France, à partir d'analyses objectives et indépendantes de tout intérêt financier ou industriel et de tout engagement politique.

[www.cereme.fr](http://www.cereme.fr)

---

#### Contacts médias :

Cabinet CLAI

Nicolas DELAVAL - 06 58 29 21 15

Marguerite PASQUIER - 06 59 06 29 75

[cereme@clai2.com](mailto:cereme@clai2.com)

Suivez le Cérémé sur les réseaux sociaux

